

BIEN VIEILLIR ET HORIZON 2024

AGIR EN FAVEUR DES POPULATIONS VULNÉRABLES

L'Office des Sports de la Ville d'Arras a récemment été valorisé pour ses actions destinées aux populations en situation de vulnérabilité(s). A travers le dispositif "Bien Vieillir et Horizon 2024", l'ODS souhaite étendre son champs d'action en faveur des populations à risque et vulnérable. La population senior est un public avec lequel ils développe certaines actions, mais les seniors "vulnérables" sont de nouvelles cibles. La lutte contre les inégalités sociales, les situations d'exclusion ou d'isolement ainsi que le développement de la dépendance constituent également des axes de développements identifiés au sein de la dynamique locale. Dans cette perspective l'ODS et les associations sportives et à finalité sociale s'allient afin de créer un dispositif ressource. L'ambition est de proposer des créneaux d'activités physiques et sportives pour un public dit "vulnérable" dans le cadre de la prévention primaire, secondaire ou tertiaire.

PLUSIEURS ÉTAPES À L'AGENDA

L'action répond à des besoins pluriels. Dans un premier temps elle participe à répondre aux enjeux sociétaux identifiés au sein des politiques de santé publiques nationales. Dans un second temps elle répond à un besoin. Celui des associations engagées à finalité sociale qui participent activement aux suivis des personnes exclues. Toutefois, elles sont confrontées aux limites du fonctionnement associatif. Plusieurs dispositifs existent déjà, mais ils restent insuffisant pour couvrir l'ensemble des besoins identifiés. Ce projet vient en appui, en renfort et constitue un réel axe d'innovation pour la structure. Des discussions sont actuellement en cours avec le CCAS de la Ville d'Arras pour coopérer sur ce projet. Plusieurs étapes sont donc à l'agenda (rencontre avec les différentes structures partenaires, organisation d'une intervention régulière des professeurs en Activité Physique Adaptée au sein des structures, développement d'une méthodologie de suivi et d'évaluation de l'action, pérennisation du dispositif en ciblant de nouveaux financements).



Arras

Ville Amie des Aînés depuis 2016
Arras (62)

OBJECTIFS :

- Prévenir les risques liés au vieillissement (prévention contre le développement de la dépendance liée à la dégradation de la condition physique ;
- Lutter contre l'isolement social et les situations d'exclusion en favorisant l'insertion à travers la participation au dispositif "Bien Vieillir et Horizon 2024" ;
- Favoriser l'engagement et la prise ou reprise d'activité (professionnelle, associative ou autre) ;
- Prévenir les situations de mal-être psychologique, à la pratique d'activités sportives avec un éducateur spécialisé et développer l'estime de soi et la confiance en soi.

PRATIQUE :

- Des séances d'activités physiques adaptées hebdomadaires à destination des personnes âgées (hommes et femmes) ;
- 2 formes d'ateliers : en structure ou en dehors ;
- Des activités organisées en mini-cycles afin de faciliter la découverte de plusieurs pratiques.

DEUX FORMES DE PRATIQUE

Il faut ici distinguer deux formes de pratique : celle réalisée en structure et celle réalisée en dehors.

Dans le cadre des actions entreprises en structure, la volonté est d'associer au maximum le personnel afin de convenir d'une intervention pluridisciplinaire qui, à terme, s'étendra au delà de l'intervention proposée.

Dans le cadre des actions entreprises en dehors, la constitution du groupe de participants se fera avec une vigilance toute particulière. En effet, selon le profil, les antécédents médicaux, le degré d'autonomie, il faut respecter une certaine homogénéité de groupe, en évitant d'associer des profils très différents.

Des mesures et des tests seront réalisés afin d'évaluer le degré d'autonomie des bénéficiaires. En structure, une réflexion sera menée avec le personnel afin d'identifier les critères d'évaluation. Le but est également d'apporter une plus-value à cette structure. En dehors, les évaluations principales porteront sur la condition physique des participants.

Les activités seront organisées en mini-cycles afin de faciliter la découverte de plusieurs pratiques. Dans les deux situations, les associations sportives spécialisées dans la pratique destinée au public âgé seront associées. La volonté est de créer du lien entre les associations et les nouveaux pratiquants, afin de favoriser la poursuite de la pratique dans le cadre associatif.



TRAVAILLER À LA PÉRENNISATION DU DISPOSITIF

Plusieurs indicateurs seront mesurés au cours du projet. Des indicateurs quantitatifs et qualitatifs regroupant :

- Le taux de participation et d'absentéisme des bénéficiaires ;
- Le nombre de séances réalisées ;
- Le nombre de bénéficiaires ;
- Le nombre d'entretiens réalisés au cours du suivi individuel ;
- Le nombre de licences prises post-dispositif ;
- L'évolution de la condition physique (grâce aux tests réalisés lors de l'entrée et de la sortie du dispositif) ;
- La mesure par questionnaire de satisfaction de la pertinence du projet et des retours sur expériences par les participants ;
- L'évaluation du bien-être et de l'estime de soi par questionnaire ;
- Le taux de participation des bénéficiaires et le nombre de poursuite d'activité au sein des associations locales ;
- L'évolution du suivi qualitatif par les instances dédiées au suivi des personnes âgées ;
- La demande au cours du déroulement du dispositif ;
- L'efficacité de l'action et la fluidité entre les partenaires ;

La pérennisation du dispositif est une question qui doit être gérée collectivement. Ainsi un comité technique est systématiquement constitué pour évoquer l'état d'avancement du projet, son évaluation et évolution, ainsi que sa construction budgétaire. Ce COTECH doit en assurer son maintien et son développement.

APPEL À CONTRIBUTION

Si, comme la Ville d'Arras, vous avez mis en place des projets pour les aînés, n'hésitez pas à nous en faire part : contact@rfvaa.com